

Commission des finances
1530 Payerne

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 24 octobre 2012

Rapport de la commission des finances sur le préavis n° 14/2012
Première série de compléments au budget 2012

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Dans le cadre de son mandat, la commission des finances vous fait part de son avis sur les implications financières liées au préavis cité en titre, adopté par la Municipalité le 26 septembre 2012.

Pour l'étude de ce préavis, la commission des finances s'est réunie à une reprise le 11 octobre 2012.

Contexte du préavis :

Cette première série de compléments au budget 2012 s'inscrit dans le cadre des art. 10 et 11 de la loi sur la comptabilité des communes, de l'art. 103 du règlement du Conseil communal et de l'art. 2 des conclusions du préavis n° 14/2011 relatif aux dépenses extrabudgétaires, d'après lequel la Municipalité est tenue de solliciter l'octroi de compléments pour des charges ou des revenus qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours et qui sont en principe supérieurs à Fr. 10'000.-.

Cette façon de faire permet au Conseil de mieux visualiser l'état des crédits budgétaires courants. Nous saluons la précision du travail effectué et en remercions la Municipalité.

Analyse :

Les crédits demandés sont basés sur des dépenses imprévisibles et exceptionnelles dont les fondements ne sont pas à remettre en question. Le travail de la commission s'est basé sur une observation des postes ainsi que sur l'impact global au niveau des finances communales.

CHAPITRES	Crédits complémentaires	% total
CHARGES		
3 DOMAINES ET BATIMENTS	77'000.00	65.25
4 TRAVAUX	15'000.00	12.71
6 POLICE	10'000.00	8.47
8 SERVICES INDUSTRIELS	16'000.00	13.57
Total des charges	118'000.00	100.00
REVENUS	-	
8 SERVICES INDUSTRIELS	16'000.00	100.00
Total des revenus	16'000.00	100.00

A la suite de ce préavis, les charges augmentent de 0,34 % par rapport au budget 2012 (Fr. 118'000.- sur un total de Fr. 34'289'221.-), tandis que les revenus augmentent pour leur part de 0,05 % (Fr. 16'000.- sur un total de Fr. 33'985'609.-). Ces dépenses imprévisibles et extraordinaires sont peu significatives et n'auront par conséquent qu'un impact très limité sur le résultat final de l'exercice 2012.

Le montant total des divers travaux d'entretien effectués s'élève à Fr. 82'000.- ce qui représente le 69,5 % de la demande globale. La commission des finances a reçu l'assurance que ces travaux n'auront pas d'influence sur l'exécution des travaux d'entretien qui avaient été portés au budget 2012.

Conclusion:

Au vu de ce qui précède, la commission des finances vous propose, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions municipales telles que présentées.

Veuillez croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

La commission des finances :

Jacques Olivier Piguet,
Président - rapporteur



Urs Berchtold



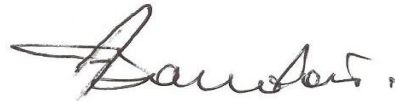
Djordje Ney



Bernard Verly



André Baudois



Christian Gauthier



Franck Magnenat

